

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

25 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

25 janvier 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 30 JANVIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : Mme JODEAU BELOTTI donne procuration à M. Fabien LECERF, M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

4. Remboursement achat manges debout

Délibération DE03-30012024

Martine COUET a payé l'achat de dix manges debout chez Action et présente au Conseil municipal sa demande de remboursement.

Ces frais s'élèvent à 299,50 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le remboursement de la somme indiquée ci-dessus.

Fait à Voivres lès-Le Mans
Le 2 février 2024

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU

